

Les chambres funéraires municipales

La ville de Guidel propose deux chambres funéraires situées à l'entrée du cimetière communal. Leur vocation est d'accueillir les défunts en attente d'inhumation ou de crémation et de proposer un lieu de recueillement pour les proches. Les chambres funéraires sont accessibles pour les proches de 9h à 20h.

Leur mise à disposition est facturée comme suit :

Durée	Prix TTC*	
	Guidémois	Hors commune
24 h	104 €	
48 h	118 €	156 €
72 h	156 €	177 €
Journée supplémentaire	37 €	

*Tarifs 2024

L'inhumation

Qui peut être inhumé à Guidel ?

- Les personnes décédées à Guidel quel que soit leur domicile,
- Les personnes ayant leur domicile à Guidel quel que soit leur lieu de décès,
- Les personnes titulaires d'une concession dans le cimetière de Guidel quel que soit leur domicile ou leur lieu de décès.

Les types d'inhumation possibles :

- L'inhumation du corps du défunt dans une concession pleine terre ou dans un caveau,
- L'inhumation du corps du défunt incinéré dans une urne déposée dans une case du columbarium, dans une caverne ou un caveau,
- La dispersion des cendres du défunt incinéré dans le jardin d'éternité du cimetière.

La concession funéraire

Les familles désirant acquérir une concession funéraire au cimetière de Guidel doivent prendre rendez-vous au service funéraire à la Mairie de Guidel, 11 place de Polignac aux horaires d'ouverture de la mairie. Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et du règlement par chèque.

Ces tarifs s'appliquent pour une concession, un emplacement et une durée donnés et sont réactualisés chaque année.

Durée	Prix TTC*
15 ans	119 €
30 ans	204 €
50 ans	316 €

*Tarifs 2024



Cimetière de Guidel - Emplacements des concessions funéraires

La dispersion des cendres

Sur demande les cendres du défunt incinéré peuvent être dispersées dans le jardin d'éternité du cimetière. Une stèle est à la disposition des familles qui souhaitent apposer une plaque au nom défunt.

Redevance	Prix TTC*
Dispersion des cendres	37 €

*Tarifs 2024



Jardin d'éternité

La concession cinéraire

La concession cinéraire est une sépulture destinée à recevoir exclusivement les cendres du défunt contenues dans une urne déposée au columbarium ou dans une caverne.

Le columbarium :

Aménagé dans un espace paysager, le columbarium dispose de plusieurs cases. Chaque case peut contenir une à quatre urnes.

Durée	Prix TTC*
15 ans	374 €
30 ans	688 €
50 ans	920 €
Fourniture de la plaque	218 €

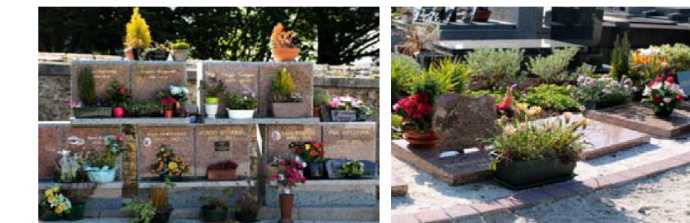
*Tarifs 2024

La caverne :

Situées dans un espace paysager, les cavernes peuvent contenir une à quatre urnes.

Durée	Prix TTC*
15 ans	385 €
30 ans	514 €
50 ans	721 €
Fourniture de la dalle	270€

*Tarifs 2024



Columbarium

Cavernes

Ces tarifs s'appliquent pour une concession cinéraire, un emplacement et une durée donnés et sont réactualisés chaque année.

Le renouvellement d'une concession

Une concession temporaire arrivée à échéance peut être renouvelée. Quelques semaines avant la date d'échéance, un courrier est envoyé aux familles, par le service funéraire de la mairie.

Le renouvellement peut se faire au service funéraire ou par courrier. Dans tous les cas, une copie d'une pièce d'identité sera demandée.

Les travaux de marbrerie

Les travaux de marbrerie (pose ou dépose de monuments funéraires sur les sépultures) et les travaux de gravure sont réalisés par les entreprises de marbrerie. Ces travaux sont soumis à autorisation (inscriptions et dimensions) et contrôle au service funéraire. Dans tous les cas, vous êtes libres de choisir votre marbrier ainsi que le monument que vous souhaitez dans le respect du règlement du cimetière.

L'entretien des sépultures

La Ville de Guidel n'assure pas l'entretien des sépultures des particuliers. Vous devez vous adresser directement aux entreprises privées qui vous proposeront des prestations et des abonnements. Dans tous les cas, c'est le propriétaire de la concession ou ses ayants droit qui sont responsables de l'entretien de la sépulture et du bon état de sécurité des monuments aménagés dans le cimetière.

En pratique

Responsable du cimetière et des chambres funéraires :
Jean-Michel Bienvenu : 06 66 46 10 33

Contacts :

- Du lundi au vendredi de 7h à 17h30 :
Jean-Michel Bienvenu - 06 66 46 10 33
Karine Boulliou - 06 71 63 25 40
- En dehors de ces horaires (chambre funéraire)
Les lundi et mardi :
Jean-Michel Bienvenu - 06 66 46 10 33
- Du mercredi au dimanche :
Bernard Cavros - 06 75 36 10 11

Service funéraire (administratif) :
Céline Castrec 02 97 02 96 96



Cimetière de Guidel
36, rue Marc Mouëlo - 56520 GUIDEL

Horaires d'ouverture au public

Tous les jours :

Du 2 novembre au 31 mars : de 8h à 18h

Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre : de 8h à 19h

CIMETIÈRE
Pour vous aider
dans votre choix